

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Montréal, le 18 mai 2023

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 8 mai 2023

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès en objet, visant à obtenir : les montants accordés à Les Éditions Ad Litteram inc., mon producteur, pour mes activités de spectacle entre 2020 et aujourd'hui. Si certains de ces montants sont liés à des activités spécifiques, connaître le détail de ces activités, les dates et/ou ce qui est financé exactement sur ces spectacles.

| Année financière | Programme | Objet | Aide financière |
|------------------|--|--|-----------------|
| 2020-2021 | Aide aux entreprises en musique et variétés, volet 1a | Aide globale- contenus musicaux, spectacle, gérance, promotion et mise en marché | 508 500 \$ |
| 2021-2022 | Aide aux entreprises en musique et variétés, volet 1a | Aide globale- contenus musicaux, spectacle, gérance, promotion et mise en marché | 307 500 \$ |
| 2022-2023 | Aide à l'édition musicale | Aide à l'édition musicale | 41 028 \$ |
| 2022-2023 | Aide temporaire à la représentation de spectacles en musique et variétés | Représentations liées au demandeur (2021-2022) | 26 090,17 \$ |
| 2022-2023 | Aide aux entreprises en musique et variétés, volet 1a | Aide globale- contenus musicaux, spectacle, gérance, promotion et mise en marché | 294 000 \$ |
| 2022-2023 | Aide à l'exportation et au rayonnement culturel - musique et variétés | Tournée en Europe 1 ^{er} au 5 déc. 2022 liée au demandeur | 1 816 \$ |

| | | | |
|-----------|--|--|----------|
| 2023-2024 | Aide temporaire à la représentation de spectacles en musique et variétés | Représentations liées au demandeur (2022-2023) | 3 000 \$ |
|-----------|--|--|----------|

Concernant le Programme d'aide à la représentation de spectacles en musique et variétés, la SODEC publie sur son site internet les listes de représentations soutenues depuis 2020-2021, par année financière. Ces listes indiquent le nom de l'entreprise bénéficiaire, le nom de l'artiste, la date des représentations, le nom de la salle, la ville et la région :

<https://sodec.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/musique-et-varietes/aide-financiere/aide-temporaire-representation-spectacles/>

Nous vous référons par ailleurs aux programmes concernés pour le détail des activités et dépenses admissibles, sous l'onglet Musique et spectacle de notre site internet : <https://sodec.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/musique-et-varietes/>. Relativement à l'aide globale consentie au volet 1a du Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés, l'aide est accordée sur la base des activités admissibles réalisées au cours de l'exercice financier précédent la demande. Il s'agit d'une aide globale versée à l'entreprise et non pas de montants spécifiques pour tous les projets réalisés. Les investissements réalisés pour chacun des projets admissibles soumis dans la demande sont pris en compte pour l'établissement du montant d'aide global versé. Il revient ensuite à l'entreprise d'utiliser l'aide reçue pour les projets qu'elle réalise au moment de la réception de l'aide.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information



Sophie Lizé

ORIGINAL SIGNÉ